RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mission régionale d'autorité environnementale
PAYS DE LA LOIRE

Information de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire sur le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Challans Gois Communauté (85)

n° PDL 023319 / KK AC PLU

Au regard de la demande d'avis conforme reçue le 10 septembre 2026, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 2 novembre 2026
Pour la MRAe Pays de la Loire,
le président
Signé
Daniel FAUVRE